

Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au groupe de travail (GT) du 12 février 2021 (visio)

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Le syndicat A&I-UNSA et ITRF.BI.O. UNSA de la Fédération UNSA Education, s'inquiètent **des retraits d'emplois et de la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs et laboratoires des établissements d'enseignements, collèges et lycées.**

Ce sont les conditions mêmes du service rendu au public qu'il soit élèves, parents ou enseignant.e.s qui sont aujourd'hui directement menacées.

Le Comité Technique Ministériel (CTM) du 16 décembre 2020 a non seulement validé **la suppression de 10 postes à la rentrée 2021** dans les établissements de l'Académie, (moins 24 postes pour l'ensemble des établissements de la région Grand Est) mais aussi **moins 4 postes** pour les services académiques de notre académie (moins 7 postes pour les services de la Région Académique réunissant les 3 académies du Grand EST : Nancy- Metz, Strasbourg et Reims).

C'est un très lourd tribut en termes de retrait d'emplois au niveau national ! La situation est alarmante depuis plusieurs années notre académie rend des postes dans le cadre d'un équilibre entre académie à cause de l'outil SERACA qui notifie notre académie comme sur-dotée en poste sans prendre en compte la situation démographique du territoire.

Les alertes répétées par la fédération Unsa Education dans toutes les instances représentatives de notre académie sur les pressions subies par ces personnels essentiels mais invisibles ne sont pas entendues. Pire encore ce sont les courriers adressés à l'employeur l'année dernière et restés sans réponses.

Les personnels administratifs et d'intendance de l'éducation nationale ce sont tous ces personnels qui assurent quotidiennement et souvent dans l'ombre, aux côtés des chefs d'établissements, toutes ces missions aussi importantes que :

- La communication quotidienne des établissements scolaires avec les parents d'élèves et les élèves ou les personnels,
- La gestion : des inscriptions aux examens, des procédures d'orientation, des demandes de fonds sociaux, de la restauration scolaire.
- Le suivi des contrôles et des vérifications de sécurité des établissements
- La mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les établissements
- Etc...

Toutes ces missions, on en évalue, dans le contexte actuel, l'importance.

Depuis plusieurs années l'UNSA Education demande à l'employeur la modification du barème pour les personnels administratifs par le biais d'un groupe de travail. Une pondération pour les LP et Les lycées hôteliers serait souhaitable afin de ne pas appliquer la suppression d'un demi-poste sur ces établissements.

L'UNSA Education informe que les suppressions de postes ou 1/2 postes d'agents de laboratoire en EPLE est en total incohérence face à la réforme du bac car l'enseignement en spécialité exige visiblement bien plus de TP dans les matières scientifiques.

Les suppressions de demi-postes sont à proscrire car ces décisions ont des conséquences dramatiques tant pour les agents que pour les structures touchées. Pour pourvoir les postes, les services gestionnaires au rectorat peinent à trouver des preneurs est-ce même après le mouvement. Ces demi-postes ne sont pas attractifs pour les agents, car ce sont « des complexités supplémentaires » qui s'ajoutent aux tâches quotidiennes (deux structures différentes et donc deux cultures d'EPL, deux supérieurs hiérarchiques etc). Bien souvent ces demi-postes sont pourvus par des agents non titulaires ayant peu d'ancienneté car fraîchement recrutés.

Concernant l'organisation il ne faut pas oublier que le temps de trajet d'un agent pour relier ses différents lieux de travail est assimilé à du temps de travail effectif (Arrêt N°331658 du Conseil d'État du 13 décembre 2010). Cette articulation a un impact également sur le temps de présence et l'organisation des structures.

Par ailleurs les agents sur deux demi-postes ont plus de difficultés à se faire accorder des demandes de temps non complet (80% etc) Ce qui est déjà assez compliqué pour les agents sur poste complet.

L'UNSA Education a fait le constat également une faible participation de ces agents à des actions du Plan Académique de Formation (PAF). Afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif (retard de dossier etc) sur leurs tâches et missions et pour éviter que leurs absences ne créent des tensions dans les services.

L'UNSA Education a remarqué que bien souvent l'usage intensif de « l'obligation de service » prévalait sur les demandes de formation. En cause le flux tendu des postes liées aux suppressions de support depuis plusieurs années. Enfin ces postes sont encore plus impactés par les dégradations des conditions de travail, il est constaté un fort taux de mal être voir une augmentation des arrêts de travail.

La Fédération UNSA Education ne peut que condamner sans appel ces mesures qui ne peuvent qu'aboutir à un affaiblissement étendu de la structure administrative de l'Etat dans une période où les usagers représentés par les élèves, parents mais également les enseignant.e.s ont le plus besoin d'une administration en capacité de contribuer à résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent dans notre pays, ces usagers sont directement menacés. La conjugaison de ces décisions aboutira à coup sûr à une dégradation **des conditions d'accueil mais aussi du service rendu aux usagers. Ces derniers étant déjà bien impactés depuis plusieurs années, cette nouvelle décision ne fait que pousser plus les personnels vers « le précipice ».**

La fédération UNSA Education entend mobiliser tous les usagers de l'éducation nationale pour dénoncer et remettre en cause ces mesures.

M. le Recteur, Mesdames, Messieurs, l'Unsa-Éducation vous remercie de votre attention.